



LES CHIFFRES-CLÉS DU HANDICAP en Normandie

2024

A light blue silhouette map of the Seine-Maritime region is centered on the page. The text 'SEINE-MARITIME' is written in large, white, uppercase letters across the map.

SEINE-
MARITIME

Les chiffres-clés du handicap en Normandie / SEINE-MARITIME

Cette première édition des chiffres-clés du handicap en Normandie a pour objectif d'organiser et de mettre à disposition dans un support synthétique, les données disponibles sur le thème du handicap à l'échelle de chaque département.

Elle s'appuie principalement sur des indicateurs présentés sur le site Handionnées, mais également sur des travaux menés par l'ORS-CREAI en région.

Handidonnées est une plateforme nationale de mise à disposition d'indicateurs constituant un socle de connaissances sur les publics en situation de handicap et sur l'offre d'accompagnement qui leur est proposée dans les territoires. Portée par la fédération ANCREAI, elle repose sur la mobilisation de bases de données nationales (mises à disposition dans le cadre de conventionnements avec la CNSA, la DREES, l'INSEE, l'Education Nationale, la CNAF, la MSA...).

Les indicateurs sont présentés à l'échelle du département, mais également au niveau régional et national (France entière), à titre de comparaison.

<https://normandie.handidonnees.fr/>



SOMMAIRE

Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH

Les allocations liées au handicap

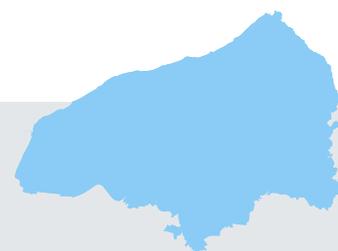
Les jeunes en situation de handicap relevant de l'ASE

La scolarisation des élèves en situation de handicap

L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents

L'offre médico-sociale pour adultes

L'emploi et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés



Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH

Au 31 décembre 2022, on estime à 117 908 le nombre d'habitants de Seine-Maritime ayant une reconnaissance administrative de leur handicap, délivrée par la CDAPH.

Ils seraient ainsi 94,0 pour 1 000 habitants à avoir des droits ouverts auprès de la MDPH, contre un taux de 92,3 pour 1 000 en Normandie.

117 908 personnes
soit 94,0 personnes pour 1 000 habitants

Note : indisponibilité des indicateurs sur les droits ouverts au 31-12-2022 en Seine-Maritime (pour cause de cyberattaque début 2023)
A défaut, reprise des indicateurs au 31-12-2021

Nombre de personnes ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2022

	SEINE-MARITIME	Normandie	France*
Nombre de personnes	117 908	307 040	5 190 041
Nombre de personnes pour 1 000 habitants	94,0	92,3	89,0

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2022 - INSEE, RP 2020 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

Enfants

Concernant les moins de 20 ans, plus de 10 900 jeunes ont notamment des droits ouverts pour l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-AEEH, soit un taux de 35,6 pour 1 000, supérieur au niveau régional (28,4 pour 1 000).

Aussi, 9 676 bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale, 4 226 enfants ont des droits ouverts pour une aide humaine dans le cadre de la scolarisation, et 1 107 pour du matériel adapté.

Nombre d'enfants âgés de moins de 20 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2022 pour les prestations suivantes

	SEINE-MARITIME		Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux	Taux
AEEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (1)	10 918	35,6	28,4	23,4
Orientation vers un établ ou service médico-social	9 676	31,6	27,2	nd
Aide humaine aux élèves en situation de handicap	4 226	13,8	17,9	13,9
Matériel pédagogique adapté	1 107	3,6	4,9	3,7

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2022 - INSEE, RP 2020 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

** Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

Taux : nombre pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans / (1) Cf. définition en page 4

Adultes

Concernant les adultes, plus de 40 200 ont des droits ouverts pour l'Allocation aux adultes handicapés-AAH, soit un taux de 57,9 pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans, supérieur au niveau régional (de 52,3 pour 1 000).

Aussi, 17 278 bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale pour adultes, 45 820 ont une orientation professionnelle et près de 51 000 une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Nombre d'adultes âgés de 20-64 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2022 pour les prestations suivantes

	SEINE-MARITIME		Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux	Taux
AAH - Allocation adulte handicapé (2)	40 242	57,9	52,3	38,2
Orientation vers un établ ou service médico-social	17 278	24,9	18,9	nd
Orientation professionnelle	45 820	65,9	49,4	nd
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	50 919	73,2	73,6	60,9

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2022 - INSEE, RP 2020 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

** Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

Taux : nombre pour 1 000 adultes âgés de 20-64 ans / (2) Cf. définition en page 4



Les allocations liées au handicap

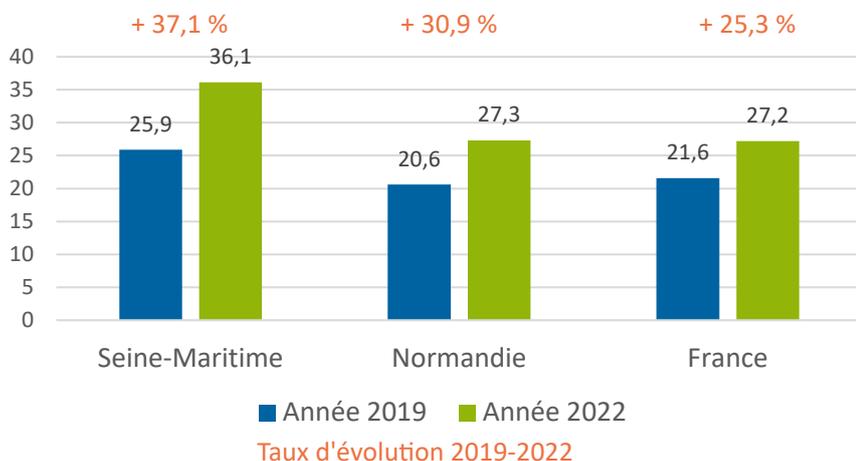
Les allocataires de l'AAEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

10 778 enfants

soit 36,1 pour 1 000 habitants
âgés de moins de 20 ans

Nombre d'allocataires de l'AAEH en 2022
pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans



Source : INSEE, MAS, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Avec 10 778 enfants et adolescents allocataires en 2022, le taux d'allocataires de l'AAEH s'établit à 36,1 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Il est nettement plus élevé en Seine-Maritime qu'au plan régional ou national (avec respectivement 27,3 et 27,2 pour 1 000).

Le nombre d'allocataires a augmenté de 37,1 % entre 2019 et 2022 dans le département, soit un taux d'augmentation supérieur à celui de la région ou de la France (respectivement + 30,9 % et + 25,3 %).

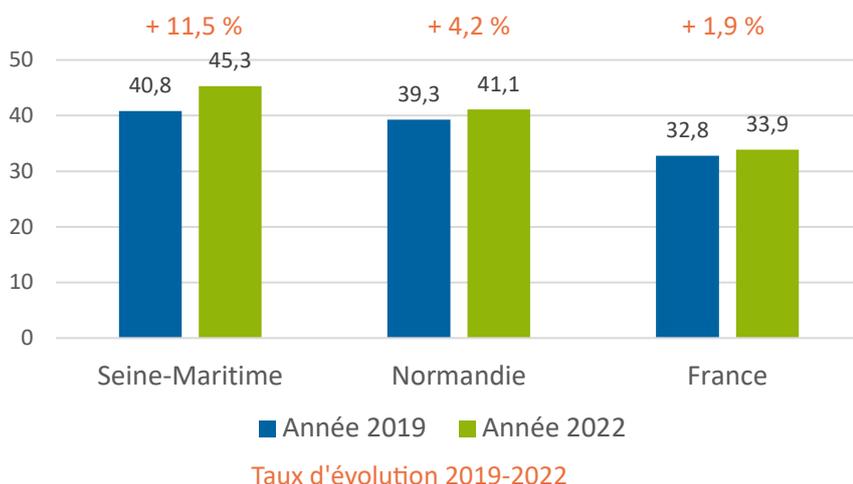
Les allocataires de l'AAH

Allocation aux adultes handicapés

31 049 adultes

soit 45,3 pour 1 000 habitants
âgés de 20-64 ans

Nombre d'allocataires de l'AAH en 2022
pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans



Source : INSEE, MAS, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Avec 31 049 adultes allocataires en 2022, le taux d'allocataires de l'AAH est plus élevé en Seine-Maritime qu'au plan régional ou national (soit 45,3 pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans, contre respectivement 41,1 et 33,9).

Le nombre d'allocataires a augmenté de 11,5 % entre 2019 et 2022 dans le département, tandis qu'il a progressé de 4,2 % en région et de 1,9 % au plan national.

Parmi l'ensemble des allocataires de l'AAH en Seine-Maritime, 90,6 % vivent à domicile et 9,4 % en institution (contre respectivement 87,6 % et 12,4 % en région). Par ailleurs, ils sont 45 % en dessous du seuil de bas revenus (contre 42,5 % en Normandie).

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AAEH)

L'AAEH est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant âgé de moins de 20 ans. Dans certains cas, elle peut être complétée par d'autres allocations. Elle est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée aux parents, par la CAF ou la MSA.

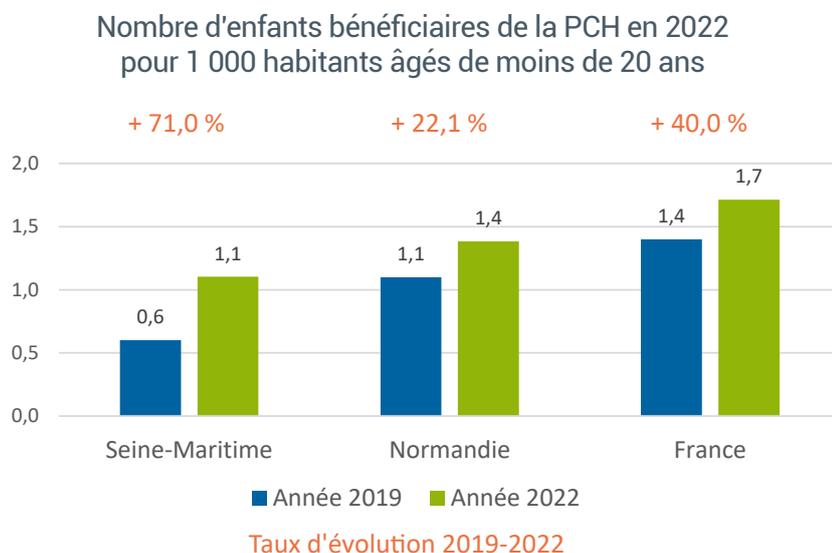
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide financière qui garantit aux personnes en situation de handicap un revenu minimal d'existence pour faire face aux dépenses de la vie courante. Cette allocation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par la CAF ou la MSA.

Les allocations liées au handicap

Les bénéficiaires de la PCH chez les moins de 20 ans

Prestation de compensation du handicap



Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

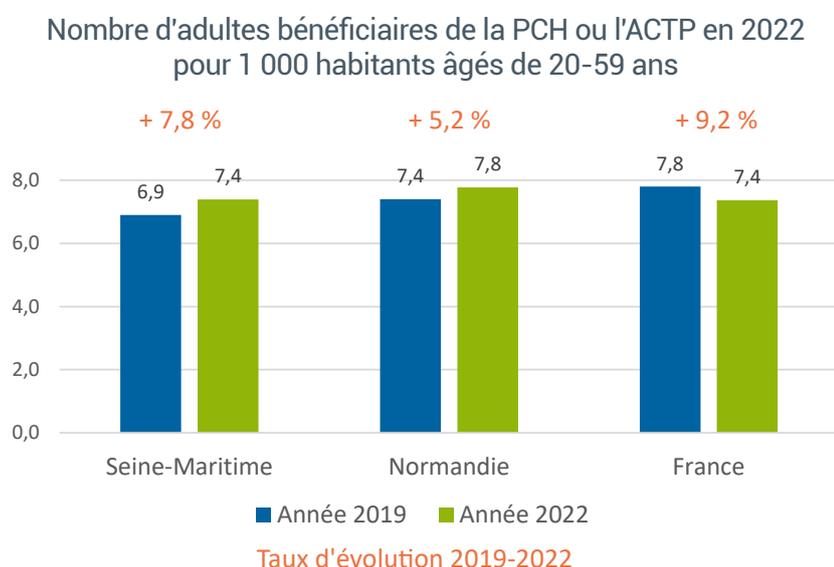
330 enfants
soit **1,1** pour 1 000 habitants
âgés de moins de 20 ans

Avec un effectif de 330 enfants, la part des habitants âgés de moins de 20 ans bénéficiaires de la PCH en Seine-Maritime s'établit à 1,1 pour 1 000. Elle est inférieure au niveau régional (de 1,4 pour 1 000) et au niveau national (de 1,7 pour 1 000).

Dans le département, elle a progressé de 71 % entre 2019 et 2022, contre une hausse de 22,1 % en région et de 40 % en France.

Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 20-59 ans

Prestation de compensation du handicap / Allocation compensatrice pour tierce personne



Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

4 487 adultes
soit **7,4** pour 1 000 habitants
âgés de 20-59 ans

En 2022, la Seine-Maritime compte 4 487 adultes (âgés de 20-59 ans) bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP, ce qui correspond à un taux de 7,4 personnes pour 1 000 habitants. Ce taux est légèrement inférieur à ce qui est observé au plan régional (soit 7,8 pour 1 000) mais équivalent au taux national (7,4 pour 1 000).

A noter que 1 755 personnes âgées de 60 ans et plus perçoivent également la PCH ou l'ACTP dans le département (et près de 5 650 personnes en région).

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, y compris la vie sociale (aide humaine, aides techniques, aménagement du logement/véhicule, charges exceptionnelles, aide animalière). Cette prestation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par le Département.

Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)

L'ACTP était versée par le Département aux adultes de moins de 60 ans pour financer l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Depuis 2006, elle a été remplacée par la PCH, mais les personnes qui en bénéficiaient avant, ont pu choisir de continuer (sous certaines conditions) à la percevoir.



Les jeunes en situation de handicap relevant de l'ASE

Aide Sociale à l'Enfance

En 2018, les établissements et services médico-sociaux de Seine-Maritime ont accompagné 457 jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance, soit 14,3 % de l'ensemble de leur public, soit une part inférieure à celle de la Normandie.

457 jeunes
soit 14,3 % des jeunes accueillis en ESMS

Nombre et part des enfants et adolescents relevant de l'ASE accompagnés en ESMS pour enfants en 2018

	SEINE-MARITIME	Normandie	France
Nombre de jeunes accompagnés relevant de l'ASE	457	1 583	25 380
Part de ces jeunes parmi l'ensemble du public en ESMS	14,3 %	17,5 %	15,2 %

Source : DREES, Enquête ES-2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

En région Normandie :

73 % de garçons pour 27 % de filles

contre 69 % de garçons pour 31 % de filles dans l'ensemble du public en ESMS

84 % sont âgés de 11 à 19 ans

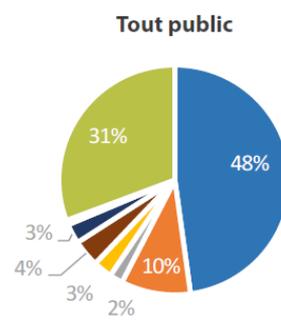
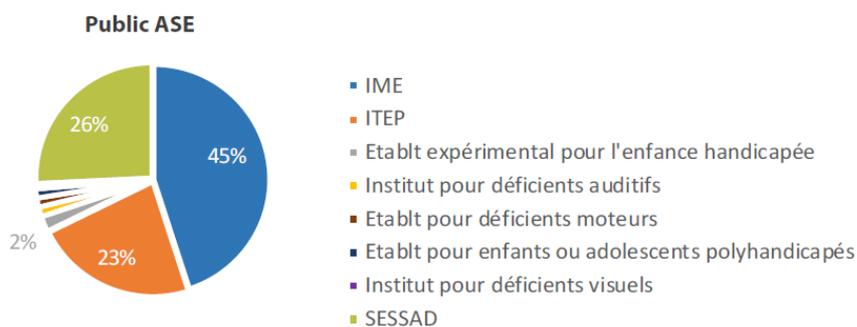
(14 % de 6 à 10 ans, 1 % de moins de 5 ans)

En termes de profils de déficiences, les jeunes relevant de l'ASE présentent plus fréquemment des troubles du psychisme et du comportement, que l'ensemble du public d'ESMS (soit au plan régional : 43 % contre 25 % du "tout public" au titre de la déficience principale).

Le second profil de handicap porte sur les déficiences intellectuelles, qui concernent 46 % des jeunes de l'ASE (déficience principale), contre 51 % de l'ensemble du public d'ESMS.

Parallèlement, si les jeunes relevant de l'ASE sont principalement accueillis dans les IME ou accompagnés sur leurs lieux de vie par les SESSAD, ils sont plus que l'ensemble du public d'ESMS accueillis en ITEP (soit au plan régional : 23 % contre 10 % du "tout public").

Répartition des enfants et adolescents relevant de l'ASE selon la structure d'accueil



Source : DREES, Enquête ES-2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie



Pour en savoir plus, consulter la publication de l'ORS-CREAI Normandie : [Les enfants et adolescents relevant de l'ASE accueillis par les établissements et services médico-sociaux en Normandie](#)

Association ORS-CREAI Normandie | Mai 2022

Les enfants et adolescents relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) accueillis dans les établissements et services médico-sociaux en Normandie

Synthèse

En Normandie, en 2018, environ 21 000 jeunes étaient accueillis dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Parmi eux, 457 jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ont été accueillis dans ces structures. Ils sont principalement accueillis dans les IME (45%) et les établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée (26%).

SCHEMAIRE

- p. 2 Nombre et profil des jeunes relevant de l'ASE accueillis dans les ESMS normands
- p. 5 Usages et modalités d'accueil des jeunes dans les ESMS normands
- p. 7 Modalités de collaboration des jeunes



La scolarisation des élèves en situation de handicap

A la rentrée 2022-2023, on compte 8 544 élèves en situation de handicap scolarisés dans le département.

Ils répartissent entre :

- **83 % d'élèves scolarisés en milieu ordinaire**, dans les établissements du 1^{er} ou 2nd degré (en classe ordinaire ou en ULIS, SEGPA, EREA...).
- Cela représente plus de 500 élèves en maternelle, 3 051 élèves en élémentaire, puis 2672 collégiens, 782 lycéens et 61 jeunes en EREA.

8 544 élèves
en situation de handicap scolarisés,
dont 83 % en milieu ordinaire

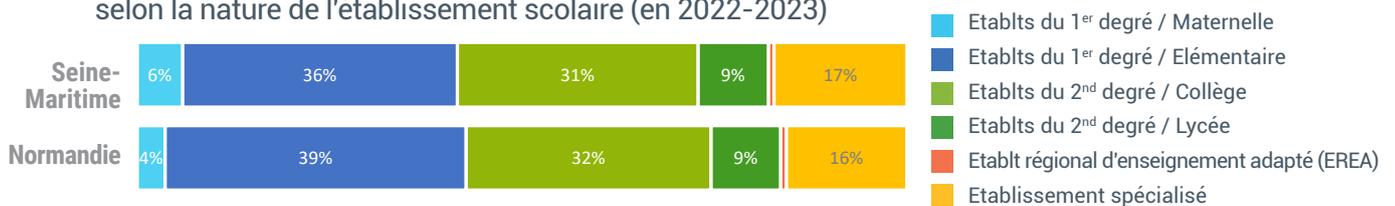
- **17 % d'élèves scolarisés en établissement spécialisé**, soit 1 429 élèves en établissement médico-social et 47 en établissement hospitalier (accueillis pour 2/3 d'entre eux en Instituts Médico-Educatif-IME, puis en institut d'éducation motrice, en institut de rééducation, ou encore en institut pour déficients auditifs/visuels ou polyhandicapés).

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en 2022-2023

	SEINE-MARITIME	Normandie	France
Nombre total d'élèves scolarisés	8 544	24 898	501 724
- dont en milieu ordinaire	7 068	21 002	436 085*
- dont en établissement spécialisé	1 476	3 896	77 209*

Sources : DESP-PIAD, Académie de Normandie - DEPP-DGESCO, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Exploitation ORS-CREAI Normandie
Champ : 1^{er} et 2nd degré - Etablissements de l'Education Nationale et du Ministère de la santé et de la solidarité
* effectifs intégrant des doubles-comptes pour 11 570 élèves en scolarité partagée

Répartition des élèves en situation de handicap selon la nature de l'établissement scolaire (en 2022-2023)



Source : DESP-PIAD, Académie de Normandie - Exploitation ORS-CREAI Normandie

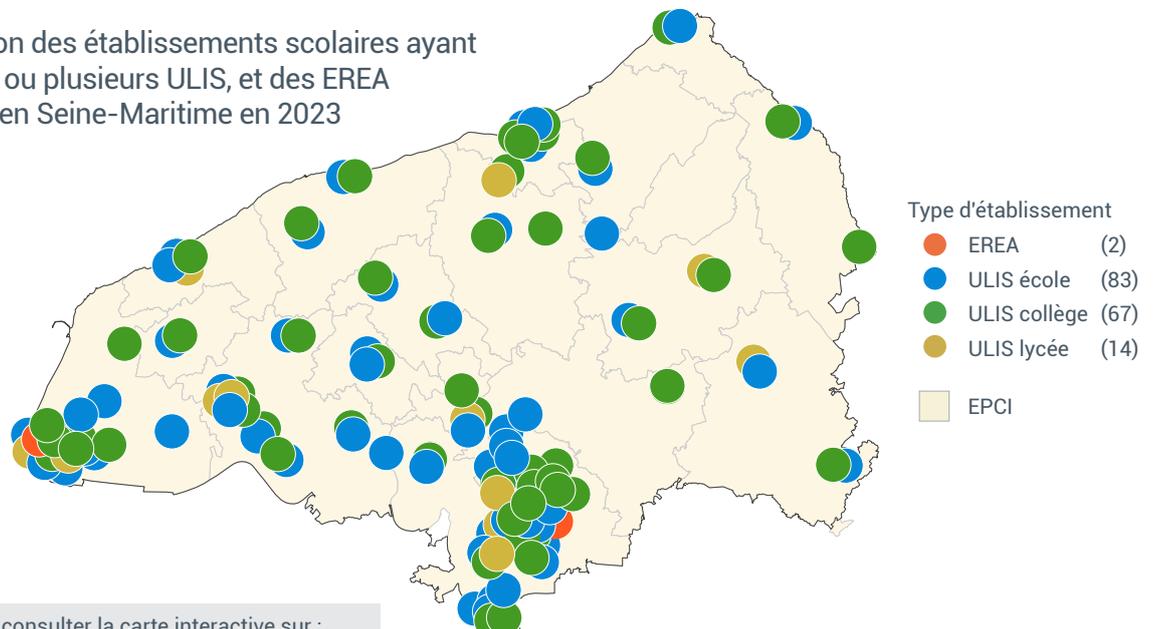
Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les ULIS, parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées (école primaire, collège, lycée), ont pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap, afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Etablissement régional d'Enseignement Adapté (EREA)

Les EREA accueillent des élèves du second degré (à partir de la classe de 6^{ème}) en grande difficulté scolaire ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

Implantation des établissements scolaires ayant une ou plusieurs ULIS, et des EREA en Seine-Maritime en 2023



Pour plus de détails, consulter la carte interactive sur :
<https://normandie.handidonnes.fr/page/scolarisation/offre-specifique-de-scolarisation-de-leducation-nationale>



L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap

En 2023, l'offre d'accueil en Seine-Maritime repose sur 41 établissements et services, qui proposent un total de 2 135 places pour les enfants et adolescents ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

58 établissements et 21 services
offrant un total de **3 749 places d'accueil**

Celles-ci se répartissent entre :

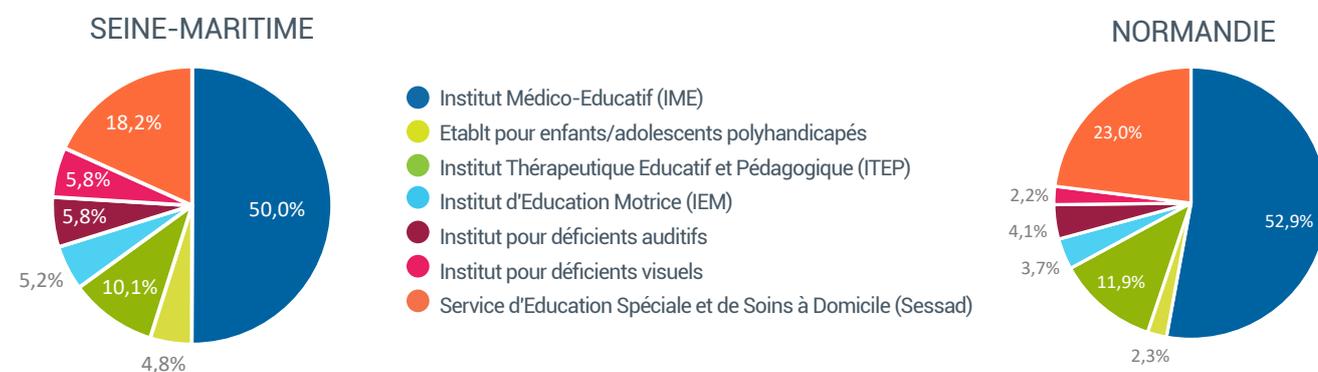
- 1 092 places en Institut Médico-Educatif (IME), pour des jeunes présentant des troubles intellectuels, quel que soit le degré de déficience,
- 356 places en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), pour des jeunes présentant des troubles du caractère et du comportement,
- 88 places en Institut d'Education Motrice (IEM) concernant des jeunes ayant une déficience motrice importante,
- 90 places en Institut pour déficients auditifs,
- 509 places en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad), pour accompagner les jeunes sur leurs lieux de vie (à domicile, en établissement scolaire, en structure de loisirs...).

Offre des ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap en 2023

	SEINE-MARITIME		Normandie	
	Nb ESMS	Nb places	Nb ESMS	Nb places
Institut Médico-Educatif (IME)	31	1 876	80	5 326
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	7	180	9	228
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)	13	377	29	1 202
Institut d'Education Motrice (IEM)	4	195	10	371
Institut pour déficients auditifs	2	219	4	411
Institut pour déficients visuels	1	218	1	218
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	21	684	77	2 319
Total	79	3 749	210	10 075

Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS en 2023



Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 12,24 places d'accueil pour 1000 jeunes âgés de moins de 20 ans, contre 12,72 pour 1 000 en Normandie.

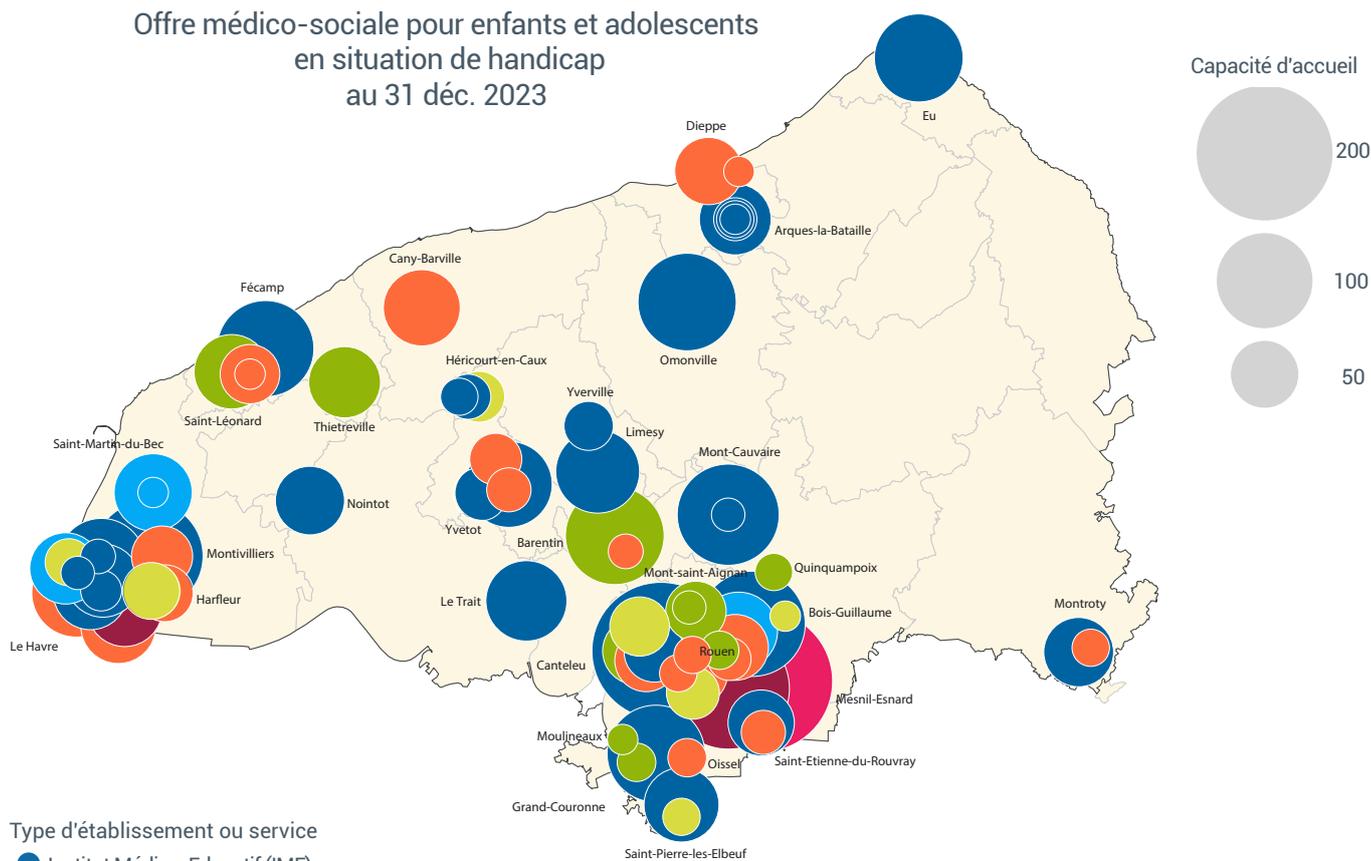
Taux d'équipement pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans : **12,24 places pour 1 000 habitants**

Taux d'équipement en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap en 2023 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)

	SEINE-MARITIME	Normandie	France*
Institut Médico-Educatif (IME)	6,13	6,72	4,60
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	0,59	0,29	0,34
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)	1,23	1,52	1,18
Institut d'Education Motrice (IEM)	0,64	0,47	0,48
Institut pour déficients auditifs	0,72	0,52	0,28
Institut pour déficients visuels	0,71	0,28	0,12
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	2,23	2,93	3,37
Total	12,24	12,72	10,59

Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie
 * Source : Finess au 31 déc.2022 - Handidonnées

Offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap au 31 déc. 2023



Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

➔ Pour plus de détails, consulter la carte interactive sur : <https://normandie.handidonnees.fr/page/offre-medico-sociale/offre-pour-enfants-et-adolescents>

■ EPCI

L'offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap

En 2023, l'offre d'accueil pour adultes en situation de handicap en Seine-Maritime repose sur 158 établissements et services, qui proposent un total de 7 416 places pour les adultes âgés de 20 à 59 ans ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

127 établissements et 31 services
offrant un total de 7 416 places d'accueil

Celles-ci se répartissent entre :

- **36 établissements médicalisés** offrant un total de 1 244 places (en Maisons d'Accueil Spécialisées-MAS, Foyers d'Accueil Médicalisés-FAM et Etablissement d'Accueil Médicalisé en tout ou partie-EAM),
- **62 établissements non médicalisés** offrant 2 191 places (en Foyers de vie, Foyers d'hébergement et Etablissements d'Accueil Non Médicalisé-EANM)
- **23 établissements et services d'aide par le travail** (ESAT) avec 2 408 places,
- **31 services d'accompagnement médico-social** intervenant au domicile des usagers et sur leurs différents lieux de vie, soit 22 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS et 9 Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

A cela s'ajoutent un établissement d'accueil temporaire (13 places), deux établissements expérimentaux (12 places), un Centre de préorientation (15 places) et deux centres de réadaptation professionnelle portés l'EPNAK sur Oissel et LADAPT sur Rouen (offrant respectivement 259 et 12 places).

Cf. cartographies page 12

Offre des ESMS pour adultes en situation de handicap en 2023

	SEINE-MARITIME		Normandie	
	Nb ESMS	Nb places	Nb ESMS	Nb places
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	12	477	46	1 801
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	18	589	36	959
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	6	178	15	455
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	33	1 248	81	2 912
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	16	549	49	1 689
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	13	401	41	1 461
Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	1	13	2	42
Etablissement Expérimental pour Adultes/Personnes Handicapés	2	12	13	188
Etablissement et Service de Préorientation	1	15	3	62
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	2	271	4	397
Unité Evaluation Réentraînement et Orientation Socio Prof. (UEROS)	0	0	2	26
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	23	2 408	82	7 231
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	22	985	65	2 637
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)	9	270	34	688
Total	158	7 416	473	20 548

Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Note sur la nomenclature (modifiée en 2018) :

- Les établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM dans la nouvelle nomenclature) incluent les Foyers d'accueil médicalisé (FAM).
- Les établissements d'accueil non médicalisé (EANM dans la nouvelle nomenclature) ont vocation à regrouper l'ensemble des structures relevant de la seule aide sociale départementale, notamment les actuels foyers de vie, foyers d'hébergement et foyers polyvalents.

Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 12,04 places d'accueil pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans, contre 12,91 pour 1 000 en Normandie.

Taux d'équipement
pour 1 000 adultes de 20-59 ans :
12,04 places pour 1 000 habitants

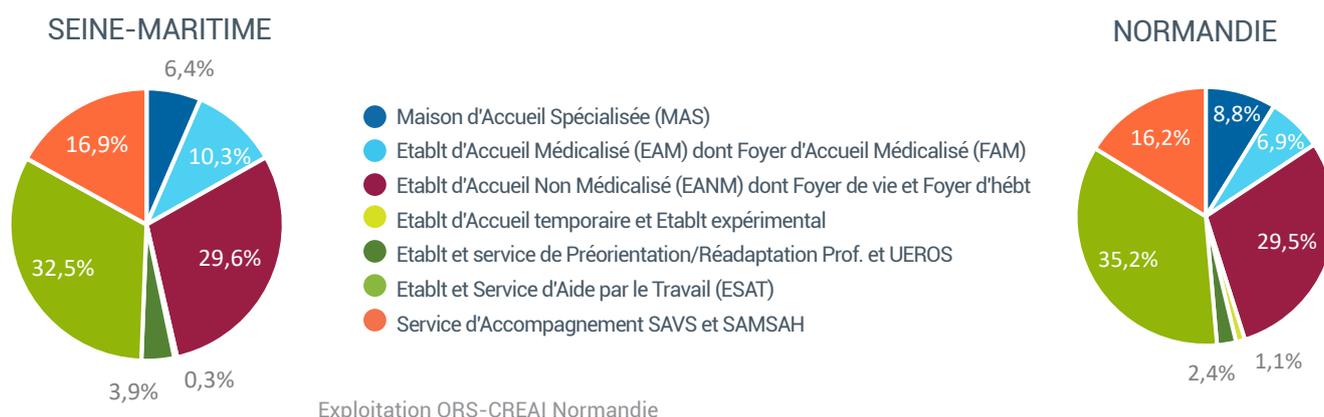
Taux d'équipement en ESMS pour adultes en situation de handicap en 2023 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)

	SEINE-MARITIME	Normandie	France*
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	0,77	1,13	0,94
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	0,96	0,60	0,45
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	0,29	0,29	0,52
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	1,83	1,83	1,18
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	1,06	1,06	0,90
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	0,65	0,92	0,86
Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0,02	0,03	0,02
Etablissement Expérimental pour Adultes/personnes Handicapés	0,02	0,12	0,08
Etablissement et Service de Préorientation	0,02	0,04	0,03
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	0,44	0,25	0,29
Unité Evaluation Réentraînement et Orientation Socio Prof. (UEROS)	0	0,02	0,01
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	3,91	4,54	3,57
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	1,60	1,66	1,31
Service d'Accomp. Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)	0,44	0,43	0,38
Total	12,04	12,91	10,48

Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

* Source : Finess au 31 déc.2022 - Handidonnées

Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS en 2023

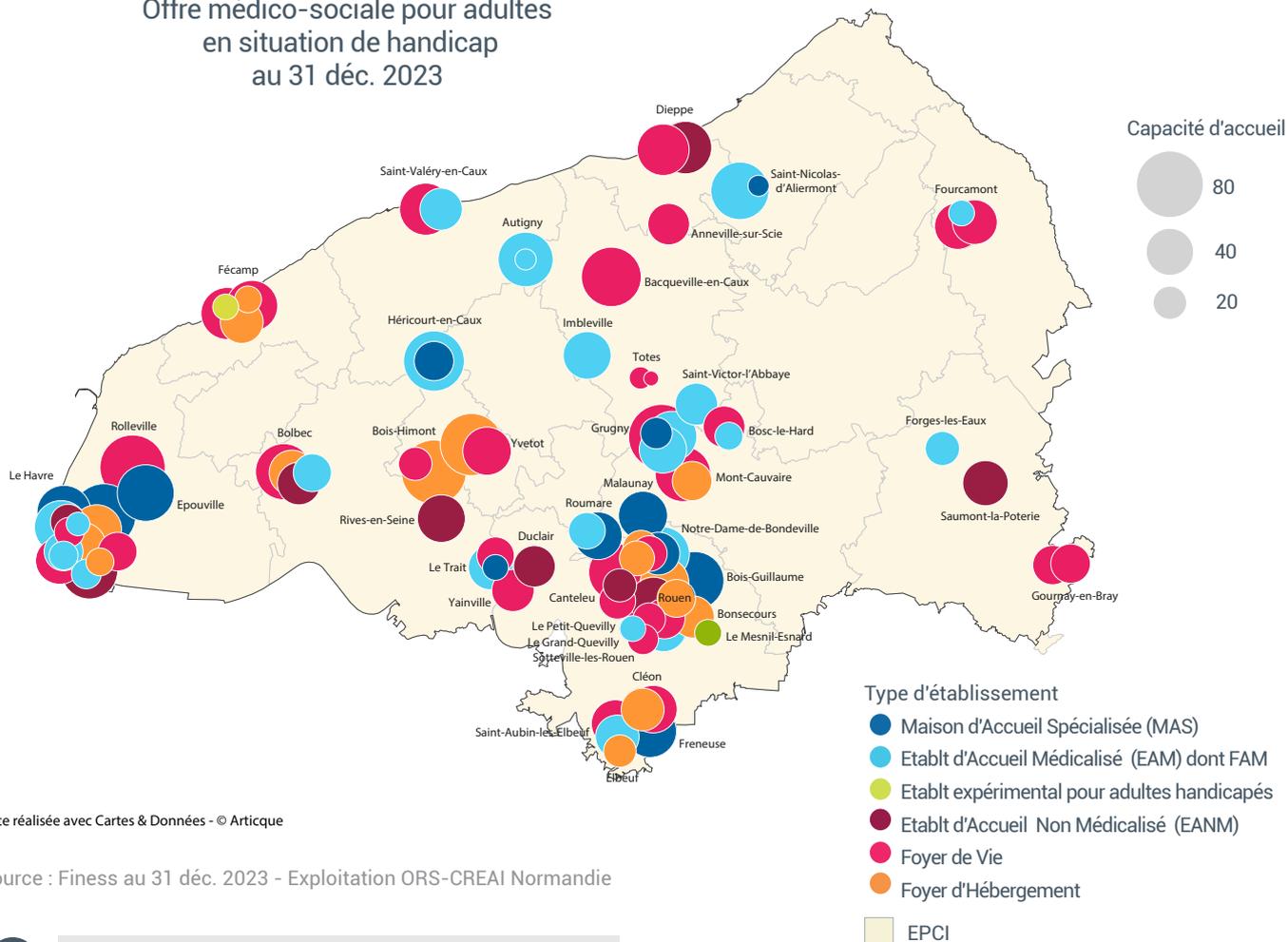


La répartition des places dédiées à l'accueil d'adultes en situation de handicap se décline dans les mêmes proportions en Seine-Maritime ou au plan régional.

Elles reposent principalement sur 1/6 de places en établissements d'accueil médicalisé, 3/10 en établissements d'accueil non médicalisé, 1/3 en établissements et services d'aide par le travail et 1/6 en services d'accompagnement.



Offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap au 31 déc. 2023



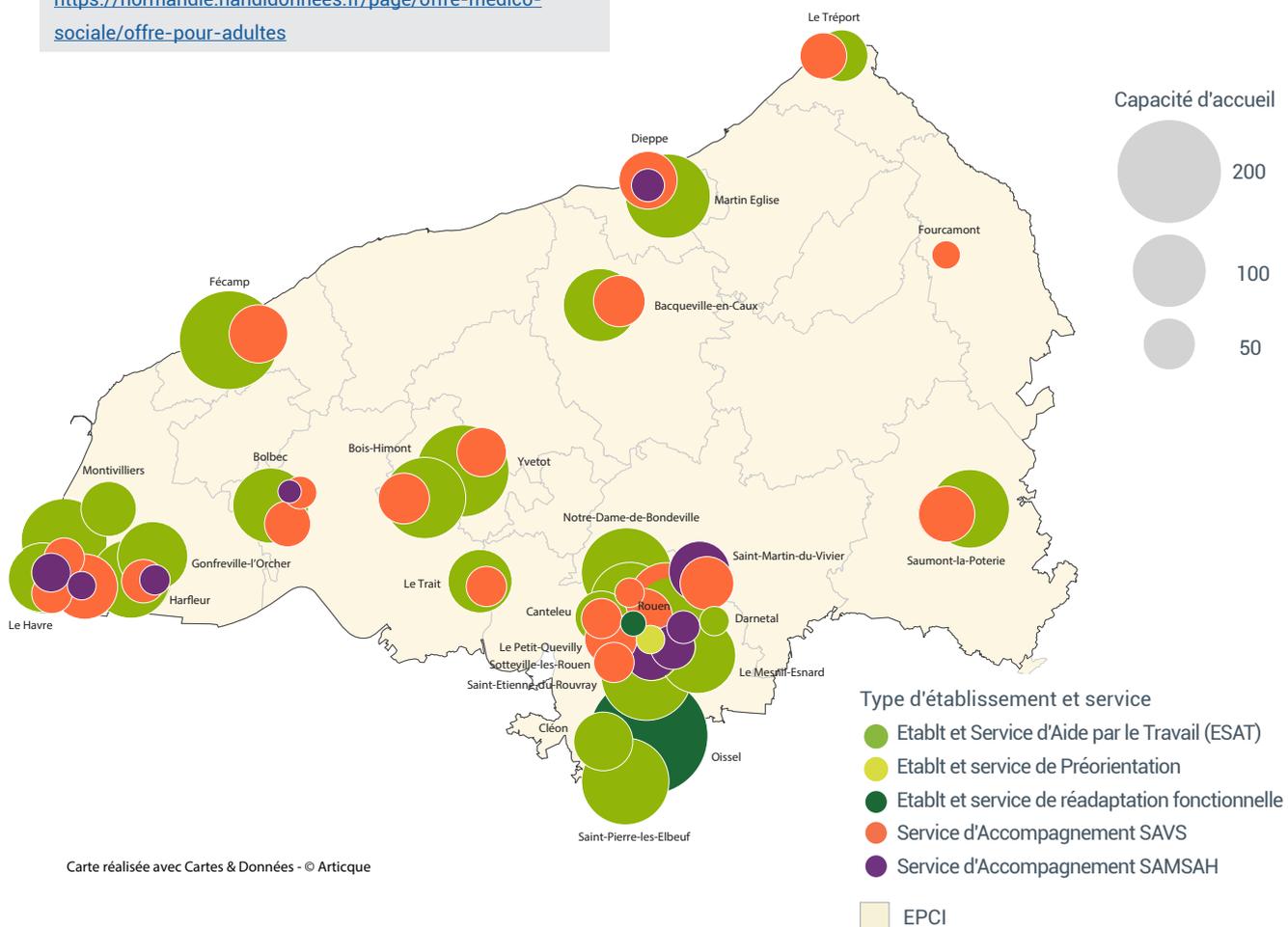
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie



Pour plus de détails, consulter la carte interactive sur :

<https://normandie.handidonnes.fr/page/offre-medico-sociale/offre-pour-adultes>



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

L'emploi et l'insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés*

La demande d'emploi des Travailleurs Handicapés Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Avec 8 582 personnes inscrites à Pôle Emploi fin 2022, le public reconnu Travailleur handicapé représente 8,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de Seine-Maritimes.

Ils ont une ancienneté moyenne dans le chômage de 949 jours (31,6 mois), soit 249 jours (8,3 mois) de plus que le "tout public".

Ils recherchent un emploi prioritairement dans "les services à la personne et à la collectivité" (pour 25 % d'entre eux), dans "les supports à l'entreprise" (18 %) et "le commerce, vente et grande distribution" (11 %).

8 582 demandeurs d'emploi TH
soit 8,5 % du "tout public"

Ils se différencient du "tout public" en termes de profils :

- davantage de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans (soit 48,7 % contre 24,5 %),
- davantage de demandeurs d'emploi peu qualifiés, avec 19,2 % de personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au CAP-BEP obtenu (niveau 3), contre 15,8 % dans le "tout public".

Nombre et profil des demandeurs d'emploi

	SEINE-MARITIME	Normandie	France
Effectifs au 31 déc. 2022			
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	8 582	21 934	454 968
Demandeurs d'emploi Tout Public - DETP	100 503	244 806	5 403 304
Part des DEBOE parmi les DETP	8,5 %	9,0 %	8,4 %
Ancienneté moyenne d'inscription au chômage			
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	949 jours	878 jours	874 jours
Demandeurs d'emploi Tout public	700 jours	668 jours	660 jours
Ecart en nombre de jours	+ 249 jours	+ 210 jours	+ 214 jours

Source : Pôle Emploi - DARES au 31 déc. 2022 (demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C)

Part des seniors parmi les demandeurs d'emploi*			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	48,7 %	48,7 %	
Tout public - DETP	24,5 %	25,8 %	
Part des peu qualifiés parmi les demandeurs d'emploi*			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	19,2 %	21,1 %	
Tout public - DETP	15,8 %	15,9 %	

Source : Pôle Emploi - DARES au 3^{ème} trimestre 2023, STMT données brutes - Traitement DREETS de Normandie (cat. A, B, C)

* Définition : Travailleurs Handicapés (TH), bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

"Est considérée comme Travailleur Handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique." (Art L 5213-1 du Code du Travail)

Plusieurs reconnaissances administratives possibles du statut de "Travailleur Handicapé" :

- Reconnaissance par la MDPH :
 - personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
 - bénéficiaires d'une carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention invalidité
 - bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)
- Reconnaissance par l'Assurance Maladie :
 - suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, à condition que le taux d'IPP soit = ou > à 10 %
 - suite à un accident ou une maladie de la vie avec diminution de 2/3 de ses capacités de travail => pension d'invalidité
- Autre : Pompier volontaire ayant eu un accident dans ce cadre, veuf/veuve ou orphelin de guerre/invalidé de guerre.



L'obligation d'emploi de Travailleurs Handicapés

En 2022, 9 631 travailleurs handicapés sont employés dans les 1 799 entreprises privées et publiques à caractère industriel et commercial (epic) assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) en Seine-Maritime.

Cela correspond à un taux d'emploi direct de 3,7 % de l'ensemble des effectifs assujettis (en ETP), contre 3,9 % en région et 3,5 % en France métropolitaine.

Ce taux varie selon le secteur d'activité et selon la taille de l'entreprise (entre 3,1 % dans les entreprises de 20-49 salariés et 4,4 % dans celles de plus de 250-499 salariés).

En intégrant la majoration liée aux travailleurs handicapés âgés de plus de 50 ans*, le taux d'emploi direct atteint 4,7 % dans le département.

9 631 Travailleurs Handicapés
employés dans 1 800 entreprises
assujetties du secteur privé

Dans la fonction publique, le taux d'emploi direct s'établit à 5,9 % en Seine-Maritime, identique au taux régional, contre 5,4 % en France métropolitaine (avec des différences observées dans les 3 fonctions publiques).

Entreprises assujetties et décompte du nombre de travailleurs handicapés employés (dans le secteur privé et les epic) en 2022

	SEINE-MARITIME	Normandie	France
Entreprises assujetties à l'obligation d'emploi			
Nombre d'entreprises assujetties	1 799	4 781	111 300
Décompte des travailleurs handicapés employés dans les entreprises assujetties			
Nombre de travailleurs handicapés (personnes physiques)	9 631	25 839	657 400
Nombre de travailleurs handicapés en équivalent temps plein (ETP)	6 293	16 673	432 600
Taux d'emploi direct en ETP	3,7 %	3,9 %	3,5 %
Nombre de travailleurs handicapés en ETP et après majoration*	8 042	21 311	554 700
Taux d'emploi direct en ETP majoré*	4,7 %	5,0 %	4,5 %

Source : DARES, DSN-SISMMO, Année 2022 (données provisoires)

* Majoration liée à la survalorisation (x1,5) des bénéficiaires de l'OETH âgés de 50 ans et plus (suite à la réforme mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020)

Taux d'emploi dans la Fonction publique en 2021

	SEINE-MARITIME	Normandie	France
Entreprises du secteur public			
Taux d'emploi direct dans la Fonction Publique	5,9 %	5,9 %	5,4 %
Taux d'emploi direct dans la Fonction Publique d'Etat	4,2 %	4,4 %	4,4 %
Taux d'emploi direct dans la Fonction Publique hospitalière	5,3 %	5,4 %	5,5 %
Taux d'emploi direct dans la Fonction Publique Territoriale	6,6 %	6,4 %	6,7 %

Source : FIPHFP - DARES, Année 2021

Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) concerne les entreprises du secteur privé ainsi que les entreprises publiques à caractère industriel ou commercial (Epic), comptant 20 salariés et plus. L'OETH impose aux entreprises assujetties de porter la part des travailleurs handicapés au seuil de 6 % de leur effectif d'assujettissement.

Les entreprises disposent de quatre modalités qu'elles peuvent combiner pour répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés :

- **l'emploi direct** de personnes handicapées ayant une reconnaissance valide de leur handicap et ouvrant droit à l'OETH (appelées bénéficiaires)
- **l'emploi indirect** qui correspond au recours à des stagiaires handicapés et à la signature de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail, des travailleurs indépendants handicapés ou des entreprises de portage salarial lorsque le salarié porté est bénéficiaire de l'OETH
- la mise en œuvre d'un **accord agréé de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement** relatif à l'emploi de personnes handicapées
- **le versement d'une contribution financière** au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, géré par l'Agefiph. En outre, la contribution est modulée selon le nombre d'emplois dits « exigeant des conditions d'aptitude particulières » (Ecap) que comptent l'entreprise.

La réforme de l'obligation d'emploi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 a entraîné des modifications/simplifications dans sa mise en œuvre. Pour en savoir plus : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_emploi_th.pdf

Les accompagnements dans l'emploi

En 2019*, les deux Cap Emploi de Seine-Maritime (AIPH et La ligue Havraise) ont accompagné la signature de près de 1 700 contrats de travail pour des personnes en situation de handicap.

En 2022, ils ont apporté leur expertise et leur appui à 542 situations de maintien dans l'emploi, avec un taux de maintiens réussis de 97 % (soit 3 % de parcours accompagnés n'ayant pas pu aboutir à un maintien). Ces maintiens portaient pour 6 % sur des emplois de la fonction publique. Dans le secteur privé, 69 % ont concerné des entreprises de plus de 20 salariés, et 12 % des entreprises de l'industrie (8 % des entreprises du secteur agricole).

542 situations de maintien accompagnées par Cap Emploi

Parmi les salariés accompagnés, on comptait près de 50 % de femmes, 50 % de 50 ans et plus, et près de 60 % de salariés ayant un niveau bac et plus.

Accompagnement dans l'emploi avec l'appui de Cap Emploi et de l'AGEFIPH en 2022

	SEINE-MARITIME	Normandie	France
Accompagnement de Cap Emploi			
Contrats signés avec l'appui de Cap Emploi (en 2019*)	1 680	4 468	83 243
Maintiens dans l'emploi avec l'appui de Cap Emploi (2022)	542	1 459	23 338
Soutien financier de l'AGEFIPH			
Contrats d'apprentissage avec aide financière de l'AGEFIPH	48	166	3 686
Contrats de professionnalisation avec aide financière de l'AGEFIPH	48	86	1 038
Créations d'activité avec aide financière de l'AGEFIPH	76	210	4 405

Source : AGEFIPH - Cap Emploi, Année 2019/2022

* dernière donnée disponible

136 personnes en Dispositif d'Emploi Accompagné

En 2022 en Seine-Maritime, 136 personnes en situation de handicap sont accompagnées dans le cadre du Dispositif d'Emploi Accompagné.

Plus de la moitié d'entre elles sont sans emploi, près d'un quart sont en CDI et 1/8 en CDD.

En termes de profils, elles sont en grande majorité âgées de 25 à 54 ans, et présentent le plus souvent des troubles du psychisme, une déficience intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme ou encore des troubles cognitifs.

Personnes accompagnées en DEA en 2022

	SEINE-MARITIME	Normandie	France métrop.
Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA)			
Nombre de personnes accompagnées en DEA	136	376	7 666

Source : CFEA**, Année 2022

Association des gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)

L'AGEFIPH propose une offre de services et d'aides financières afin de développer l'emploi des personnes en situation de handicap.

Elle gère aussi les contributions versées par les entreprises privées qui ne comptent pas le minimum de 6 % de personnes en situation de handicap dans leur effectif.

Cap Emploi

Les Cap Emploi accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel, recrutement et insertion mais aussi maintien dans l'emploi.

Ils apportent leur expertise sur la compensation du handicap, au bénéfice des personnes mais également des employeurs.

Dispositif d'emploi accompagné (DEA)

Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui recherchent un emploi ou rencontrent des difficultés pour conserver un emploi dans le milieu ordinaire.

Le soutien du DEA est assuré par un référent unique, qui aide à la réalisation du projet professionnel, assiste la recherche d'emploi et sécurise le parcours professionnel.

** CFEA : Collectif France pour la recherche et la promotion du dispositif emploi accompagné





ORS • CREAI NORMANDIE

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS
& POLITIQUE DE LA VILLE

Réalisation :

Sylvie LE RÉTIF, Chargée d'études
Christelle MOULIÉ, Directrice technique et pédagogique

Directeurs de publication :

Françoise AUMONT, Présidente

Réalisation

ORS-CREAI Normandie

Copyrights

© Adobe InDesign

Publication financée par l'ARS de Normandie

ORS-CREAI Normandie

Espace Robert SCHUMAN • 3 place de l'Europe • 14 200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

02 31 75 15 20 • contact@orscreainormandie.org

orscreainormandie.org